

DELIBERATION N° 44/78 : PRET DE 800 000 F POUR LA REGIE DE TELE-  
DISTRIBUTION

Sur le rapport de Monsieur RAVERDEL, Président de la Régie Autonome de Télédistribution de la Ville de LUDRES qui expose que le Conseil d'Administration de ladite Régie a décidé de contracter un emprunt de 800 000 F, destiné à financer des travaux d'extension du réseau,

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
en délibère et donne un avis favorable.